

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3045

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Aménagement de la rue Anatole France - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3045**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Aménagement de la rue Anatole France - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En 2007 et 2008, dans le cadre de l'élaboration du projet urbain de Saint Fons, plusieurs opérations ont été identifiées pour préparer avec la Commune la programmation des investissements sur les espaces publics.

Le réaménagement de la rue Anatole France a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 2008.

La Ville de Saint Fons a émis une priorité sur le réaménagement de la rue Anatole France située dans le quartier du Centre Ouest afin de développer de nouvelles mobilités urbaines demandées par les habitants de ce quartier de Saint Fons.

La rue Anatole France, dans sa partie nord, comprise entre les rues de la République et du Bourrelier, articule la vie locale autour d'un bâtiment qui regroupe la police nationale et la police municipale. Cet espace est aujourd'hui mal organisé. Les modes doux ne sont pas pris en compte et le trottoir ouest qui dessert les établissements recevant du public (école et commissariat de police) n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

A l'angle nord est du carrefour formé par les rues Anatole France et du Bourrelier, une placette communautaire avec des arbres et des revêtements vieillissants est attenante à une résidence pour personnes âgées.

La partie sud de la voie, comprise entre les rues du Bourrelier et Charles Plasse dessert le groupe scolaire Notre Dame des Fontaines. Les modes doux ne sont pas protégés et les véhicules légers envahissent tout l'espace.

La rue Charles Plasse, côté sud, est équipée d'un arrêt de bus situé en plein carrefour dans le prolongement de la rue Anatole France, ce qui bloque la circulation des 2 rues lorsqu'un bus est arrêté en ligne sur la voie de circulation.

Le projet ne nécessite pas d'acquisition foncière.

Le réaménagement de la rue Anatole France impose une mise en cohérence de la placette située au Nord-Est du carrefour formé par la rue du Bourrelier.

Le projet participe à l'amélioration de l'accessibilité du domaine public communautaire notamment par la mise en conformité de 112 mètres de bande cyclable pour 2 000 € et 720 mètres linéaires pour 80 000 €.

La réhabilitation de la rue Anatole France et la mise en cohérence de la placette ont plusieurs objectifs :

- améliorer le cadre de vie des habitants et structurer la vie locale autour du groupe scolaire, de la maison des personnes âgées et des bureaux des polices nationale et municipale,

- structurer les usages sur cette voie et réaffecter un espace prépondérant pour les modes doux,
- déplacer l'arrêt bus ou l'aménager hors circulation,
- sécuriser les circulations aux extrémités de la partie sud de la voie, notamment eu égard à la proximité du groupe scolaire, par la mise en place de 2 plateaux surélevés et le déplacement de l'arrêt de bus situé au Sud de la rue Charles Plasse,
- maintenir l'offre de stationnement nécessaire aux activités scolaires et des riverains,
- maintenir l'accès des riverains,
- requalifier la placette afin de la rendre agréable pour les riverains et en particulier pour les pensionnaires de la résidence de personnes âgées.

Ce projet est conforme au schéma d'accessibilité et vise à sécuriser les espaces.

Les travaux de la direction de l'eau seront financés sur ses marchés à bons de commande.

Les travaux de la direction de la voirie seront financés sur ses marchés à bons de commande.

Les études sont terminées et validées par la mairie de Saint Fons.

La rue Anatole France, suivant les usages, se décompose en 3 parties distinctes, comme suit :

- entre les rues de la République et du Bourrelier, mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, création d'une bande cyclable de sens sud-nord et une voie de circulation générale de sens nord-sud,
- la placette à l'angle nord-est de la rue du Bourrelier est paysagée avec la plantation de 6 arbres de haute tige et la création de 2 espaces végétalisés,
- la partie comprise entre les rues du Bourrelier et Charles Plasse est classée en zone de rencontre, avec le sens nord-sud pour la circulation générale. Une solution présentant une voie de circulation à minima a été retenue afin de maintenir les accès des riverains tout en limitant les intrusions de véhicules sur les espaces piétons. Des poches de stationnement sont prévues en quinconce. Les 2 carrefours sont traités en plateaux surélevés.

Les matériaux choisis sont des matériaux classiques, enrobés et bordures en béton. Seules la partie sud de la rue Anatole France et la placette sont revêtues de béton désactivé afin de mettre en valeur les trottoirs.

Le coût des travaux de voirie a été évalué à 1 070 000 € TTC.

Le coût des travaux d'eau pluviale a été évalué à 80 000 € HT

Il est à noter que ce projet n'intègre pas de frais de maîtrise d'œuvre puisque celle-ci est réalisée en interne par la direction de la voirie et la direction de l'eau.

Les travaux seront réalisés en 2012 et 2013.

Il est proposé au Conseil d'individualiser des autorisations de programme pour 1 070 000 € au budget principal et 80 000 € HT au budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la rue Anatole France à Saint Fons.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° 2738, pour un montant de 1 070 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, et 80 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis comme suit :

- au budget principal pour un montant de 1 070 000 € TTC en dépenses - opération n° 0P09O2738 selon l'échéancier suivant :

- . 685 000 € TTC en dépenses en 2012,
- . 385 000 € TTC en dépenses en 2013,

- au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 80 000 € HT en dépenses - opération n° 0P09O2738 selon l'échéancier suivant :

- . 50 000 € HT en dépenses en 2012,
- . 30 000 € HT en dépenses en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.